

*Administration financière—Loi*

● (1542)

Il est grand temps que le gouvernement contrôle ses dépenses, sinon il compromettra très sérieusement tout le processus de la démocratie. Cet héritage de gaspillage est devenu un lourd héritage d'endettement. J'ai déjà mentionné l'augmentation de la dette nationale. D'après les propres chiffres fournis par le gouvernement, 14c. de chaque dollar d'impôt sont affectés au service de la dette nationale. Non pas au remboursement, je dis bien, mais au service de la dette.

Je pense qu'il est important que la Chambre se rende compte de ce qui peut se produire. L'Hydro Manitoba, a fourni d'excellents services à la province. Les Manitobains sont parmi les Canadiens qui paient le moins cher l'électricité; celle-ci étant produite par la rivière Winnipeg. Ces dernières années, sous le gouvernement précédent, on a régularisé les eaux du lac. On a installé des turbines russes à l'extrémité septentrionale du lac Winnipeg, mais ces turbines ne produisent pas d'électricité. On a également procédé à la dérivation des rivières Nelson et Churchill. Tous ces travaux sont en eux-mêmes très valables peut-être, mais aujourd'hui, pour chaque dollar du contribuable, que touche l'Hydro Manitoba, la moitié est consacrée au remboursement de la dette, et nous avons perdu l'avantage relatif que nous avions.

Je ne saurais trop le répéter au gouvernement, à force de dépenser plus qu'il ne gagne, nous nous retrouverons avec un endettement, comme dans le cas de l'Hydro Manitoba dont hériteront tous les Canadiens, et nous ne pourrons jamais rembourser cette dette; ce sont les générations futures qui devront le faire.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires, j'estime que le gouvernement fédéral devrait penser sérieusement à étudier la méthode qu'utilise le Manitoba, non pas parce que c'est ma province natale ni parce qu'elle a été mise au point par l'ancien gouvernement néo-démocrate et par le leader conservateur à la Chambre, mais parce qu'il s'agit d'un système fort simple. L'Assemblée législative consacre tant d'heures à l'examen des subsides. L'opposition a le droit de convoquer le ministre qu'elle désire entendre. Elle a également le droit de retenir les ministres autant qu'elle veut, jusqu'à ce qu'elle ait épuisé toutes les questions. Quand la durée fixée pour l'examen est écoulée, la procédure prend fin. Il appartient donc à l'opposition de signaler à l'assemblée, à l'intention du public, les objections à faire sur les dépenses, car c'est en effet là que s'oriente l'attention du public en général et non pas vers les comités, contrairement à ce qui se passe ici à Ottawa.

Quand l'opinion publique exerce des pressions, l'opposition a le droit d'exiger des ministres qu'ils rendent des comptes. S'ils décident de commencer par l'agriculture, par exemple, et d'y consacrer toutes les heures prévues, il est évident que les prévisions budgétaires des autres ministres ne peuvent être présentées devant le Parlement. Entre temps, l'opposition aura certainement pu analyser clairement quels sont les ministères dont elle désire étudier publiquement les comptes. Voilà donc la méthode employée.

Il arrive également que les députés se mettent d'accord pour ne pas tenir compte de l'heure à la fin de la journée et poursuivre leurs travaux. Cette pratique comporte peut-être certains avantages. En vertu du système que j'ai décrit, le gouvernement a la possibilité de savoir combien il faudra de temps pour épuiser un sujet. Je pense qu'il faut que les

gouvernements puissent le savoir. Nous ne pouvons nous éterniser mais je pense que le gouvernement devrait être capable de réagir de façon positive. Grâce à ce système, l'opposition est ainsi en mesure d'exercer une pression en se servant de l'opinion publique et de forcer un ministre et son gouvernement à rendre des comptes. Je tiens à dire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) ainsi que je l'ai déclaré précédemment, que je pense que nous aurions un meilleur gouvernement ainsi d'ailleurs que des ministres plus confiants dans leur rôle respectif s'ils savaient que leurs prévisions budgétaires ont été étudiées et sanctionnées après avoir fait l'objet d'un véritable débat.

Je me réjouis de ce qu'on ait nommé un contrôleur général. J'espère seulement que nous ne nous arrêterons pas là et que nous irons encore beaucoup plus loin dans l'étude des prévisions budgétaires et que le Parlement sera de nouveau en mesure de s'acquitter de la tâche qu'il est chargé de remplir. Pourquoi? Parce que c'est le moins que notre système démocratique puisse attendre de notre part.

**M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, le député a fait allusion à moi lors de son intervention. Il est vrai que je l'ai raillé depuis mon siège alors qu'il avait la parole et je tiens à préciser pour sa gouverne que j'ai déclaré que, s'il était sincère dans sa volonté d'instituer des procédures de contrôle sur les dépenses du gouvernement ainsi que dans son désir de voir apporter des améliorations au rôle de chien de garde que joue le Parlement, lui et ses collègues devraient plutôt faciliter l'acheminement de ce bill, l'adopter et permettre au contrôleur général d'entrer en fonction.

Il est vrai que l'on gaspille beaucoup de temps et d'argent dans cette institution comme dans n'importe quelle autre institution. On perd du temps à entendre des discours à caractère répétitif alors qu'il y a des députés qui sont prêts à passer à l'étude d'autres mesures, en particulier lorsqu'ils ont été avisés de certaines autres questions qui pourraient être abordées comme ce fut le cas hier. On nous avait signalé que nous en aurions terminé avec cette mesure ainsi que d'autres. Je tiens à souligner que je siège ici depuis hier avec des notes en attendant que l'on passe à l'étude du bill S-8 et du bill C-42. A la suite de certaines informations que j'ai reçues, j'ai dû annuler trois rendez-vous aujourd'hui dans ma circonscription dont l'un portait sur la question d'un parlement modèle. Quand les 400 ou 500 élèves d'une école secondaire locale qui s'intéressent à la question chercheront dans le *hansard* la semaine prochaine les observations que je leur avais promis de faire aujourd'hui sur ces deux autres mesures, ils ne les trouveront pas, parce que nous avons été retardés par une série de discours superflus à propos d'un bill sur lequel je pensais que nous pourrions nous entendre.

La situation laisse à désirer et c'est pourquoi le bill a été présenté. Nous ne voulons pas retarder le travail du contrôleur général une journée, une heure ou deux minutes de plus qu'il n'est nécessaire, et si les députés de l'opposition veulent continuer à retarder l'adoption de la mesure en faisant des discours, c'est eux qui en seront responsables.

**M. Towers:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député ne semble pas se rendre compte que le contrôleur général a été nommé et qu'il est à son poste depuis trois